

Livret d'accueil de l'apprenant

LégiSchool

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11756920675.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Bienvenue cher apprenant !

Dans une perspective d'évolution « tout au long de la vie », toute personne peut aujourd'hui alterner périodes d'activité professionnelle et de formation.

C'est l'une de ces étapes pour vous aujourd'hui !

LégiSchool vous accueille dans le cadre de votre projet de formation.

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention.

Il vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation. Il vous permet de trouver facilement les solutions logistiques qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons vigilants à votre confort durant cette période.

Très bonne formation à vous

L'équipe de LégiSchool

Sommaire

Présentation de LégiSchool.....	4
Notre équipe pédagogique : votre formateur.....	4
Alexis Deroudille	4
Organisation de votre formation.....	5
Formations certifiantes.....	5
Convocation à la session de formation.....	5
Votre formateur.....	6
Notre démarche de qualité.....	6
Notre approche pédagogique : la méthode LégiSchool.....	6
Séquences d'e-learning.....	7
Le déroulement de votre formation.....	7
Assiduité et horaires.....	7
Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis.....	8
Evaluation de la satisfaction.....	8
Réclamations - Dysfonctionnements graves.....	9
Public en situation de handicap.....	9
Vie pendant votre formation.....	9
Accès à la salle de formation	9
Equipement des salles de formation	10
Vos horaires de formation	10
Vos contacts.....	11

Présentation de LégiSchool

LégiSchool est un organisme de formation qui vous propose un large choix de formations professionnelles juridiques ainsi que dans le domaine du digital. LégiSchool vous propose, en particulier des cours en 100% *e-learning* (totalement asynchrones) qui vous permettent d'acquérir, vous même, à votre propre rythme, les compétences et les connaissances dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs professionnels et personnels !

LégiSchool propose aussi, à la demande, des formations en distanciel, hybrides (combinaison d'*e-learning* et distanciel et/ou présentiel), ainsi qu'en en présentiel (*si situ*, dans les locaux de votre entreprise, ou dans les locaux de LégiSchool). Grâce à notre vaste corpus de ressources pédagogiques, [en particulier notre bibliothèque de fascicules et de séquences d'e-learning](#), vous pouvez accéder à vos cours, et suivre ceux-ci quand vous le souhaitez et là où vous le souhaitez ! N'attendez pas plus longtemps : devenez bâtisseur de votre propre savoir !

Nos formations concernent :

- Le grand public
- Les salariés d'entreprise
- Des adultes en parcours professionnels
- Des adultes en reconversion professionnelle
- Des chefs d'entreprises

Pour découvrir nos catalogues de formation, nous vous invitons à consulter notre site internet, à l'adresse suivante : www.legischool.com.

Notre équipe pédagogique : votre formateur

Alexis Deroudille



Alexis Deroudille est docteur en droit, diplômé de Sciences-po Paris, avocat au barreau de Paris, et DPO certifié (IAPP), selon le référentiel élaboré par la CNIL. Il exerce le métier de délégué à la protection des données depuis de nombreuses années, pour une clientèle variée (grandes entreprises de la tech, startups, associations, TPE-PME, etc.), et possède également une riche expérience dans l'enseignement. Il est, enfin, l'auteur de nombreux articles de fond en droit de la protection des données à caractère personnel.

Organisation de votre formation

A votre inscription au programme de formation que vous allez suivre, vous avez renseigné (ou votre employeur) un questionnaire d'analyse du besoin afin de :

- Valider les objectifs de la formation objets de la demande
- Anticiper les connaissances/ et compétences visées
- Exprimer d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou une question technique particulière.

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique.

Une convention de formation a été éditée à laquelle a été annexé le programme détaillé de la formation, mettant en parallèle les objectifs de formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants.

Votre formation a pu faire l'objet en amont d'un questionnaire spécifique pour valider les prérequis identifiés dans le catalogue de formation. La définition de prérequis et leur vérification par votre déclaration est l'assurance que vous ne soyez pas mis en situation d'échec et que vous puissiez suivre la formation avec aisance.

Pour toute question relative à l'organisation de votre formation, nous vous invitons à contacter notre référent pédagogique, à l'adresse ci-après indiquée (voir « vos contacts »).

Formations certifiantes

Lorsque votre formation prépare l'obtention d'une certification professionnelle reconnue par l'Etat, les informations relatives aux prérequis, ainsi qu'à la nature, aux modalités d'inscription et de passage de l'examen de certification sont annexées à votre convention ou à votre contrat de formation.

Conformément à nos conditions générales de vente et d'utilisation, les frais de passage de la certification sont en principe toujours inclus dans la convention ou dans le contrat de formation - à l'exception de la certification des compétences du DPO, selon le référentiel de la CNIL : pour cette certification, l'inscription et le passage de l'examen de certification ne sont pas inclus dans le parcours de formation.

Pour toute question relative à l'organisation et au passage d'une formation certifiante, nous vous invitons à contacter notre référent pédagogique, à l'adresse ci-après indiquée (voir « vos contacts »).

Convocation à la session de formation

La convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par e-mail (ou à par votre employeur). Elle mentionne le titre de la formation, sa durée, les lieux, dates et horaires de la session, le nom de votre formateur, les coordonnées de votre contact au sein de LégiSchool, ainsi que

les objectifs opérationnels visés, le rappel des prérequis de connaissance pour accéder à la formation ainsi que les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis. Il peut également y être mentionné la nécessité que vous vous munissiez de votre PC portable.

Ont été annexés à celle-ci, sous format PDF, le présent Livret d'accueil contenant le plan et les solutions d'accès au lieu de formation prévu ainsi que le règlement intérieur à respecter.

Votre formateur

Votre formateur est reconnu dans notre phase de recrutement pour ses qualités et expériences professionnelles. Il maintient ses connaissances en continu dans son domaine d'activité.

Nous accompagnons nos formateurs dans la maîtrise des méthodes et la capitalisation des nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques pour que les formations soient concrètes et opérationnelles.

Selon le programme, un ou plusieurs formateurs ont été choisis pour leur maîtrise du domaine qu'ils animent. Ensemble durant votre formation, ils enrichissent et élargissent votre vision du sujet traité par leurs propres expériences, méthodologies de travail et de réflexions qu'ils mènent au quotidien.

Notre démarche de qualité

Nos démarches de formation sont personnalisées et s'intègrent à l'intérieur d'une action globale qui déploie les compétences acquises dans le travail au quotidien.

Le questionnaire d'analyse de votre besoin de formation que vous nous avez fait parvenir a été transmis à votre formateur. Si vos demandes sont d'intérêt général et entrent dans le champ du programme que vous avez choisi, elles sont intégrées par l'intervenant au contenu de la formation.

Notre approche pédagogique : la méthode LégiSchool

Qu'elles soient dispensées en présentiel, distanciel, e-learning ou hybride, les formations LégiSchool suivent toujours une méthodologie-type. Chaque module se décompose en plusieurs blocs, et chaque bloc en plusieurs chapitres.

Le chapitre est donc l'élément de base (ou « grain » de formation). Chaque chapitre d'une formation LégiSchool se présentera toujours sous la forme d'un enseignement court ou d'une vidéo courte (10 minutes en moyenne) accompagnés d'un support de cours ou fascicule, qui reprend, à l'écrit, tous les points essentiels abordés dans la vidéos. Nos supports de cours sont riches et

agrémentés de très nombreux schémas, tableaux et visuels, qui assurent une intelligibilité optimale.

Les innombrables schémas et exemples du fascicule vous permettent d'acquérir beaucoup plus rapidement les connaissances et les compétences que vous recherchez, en combinant l'approche des vidéos avec une approche beaucoup plus intuitive et visuelle ! En effet, vous pouvez ainsi faire coïncider l'écrit, l'oral et le visuel, pour un maximum de compréhension et d'efficacité !

Le fascicule est également agrémenté de très nombreux exemples, qui vous permettent d'avoir une idée précise et concrète de la mise en œuvre de vos compétences, dans des situations réelles.

Séquences d'e-learning

Lorsque vous suivez une formation en e-learning ou en hybride (par exemple une formation en présentiel ou en distanciel, avec un accès parallèle à la plateforme d'e-learning), LégiSchool vous remet vos identifiant et code d'accès (que vous êtes seul à connaître), qui vous permettent de vous connecter à votre espace d'utilisateur d'apprenant, sur notre plateforme d'e-learning en ligne, à laquelle vous pouvez accéder, en vous connectant à l'adresse suivante : <https://formations.legischool.com/connexion>.

LégiSchool vous communique alors un Guide d'utilisation de sa plateforme, qui est accessible à tout moment depuis votre compte d'utilisateur.

Le déroulement de votre formation

Votre formateur inaugure la session par la présentation du sujet de la formation qui vous réunit et, poursuit par un tour de table des apprenants. Celui-ci fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et a pour visée l'expression par chacun de ses attentes de la formation et éventuellement de questions spécifiques qui seront traitées dans les mêmes conditions et limites que celles posées en amont de la formation.

Le support projeté par le formateur n'est qu'un repère dans le déroulé pédagogique. La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles dans un ou plusieurs domaines à mettre en application dès la rencontre d'une situation réelle.

Le formateur s'appuie également sur votre participation et votre expérience afin de compléter et développer vos connaissances et pratiques professionnelles au contact des autres participants.

Assiduité et horaires

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre convocation ou convenus avec le formateur.

Les horaires de fin de formation du dernier jour peuvent être avancés en accord collectif et avec le formateur et sous réserve que l'intégralité du programme de formation soit réalisé.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais LégiSchool, qui préviendra votre formateur ainsi que votre employeur.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature par demi-journée de la feuille d'émergence, ou par votre signature d'une feuille d'émergence électronique, qui est à destination du financeur de votre formation. Une attestation de présence est également remise à votre employeur si votre formation entre dans le plan formation de l'entreprise.

Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Votre formation se clôture par une évaluation finale permettant de valider l'acquisition des apprentissages. Elle est réalisée sous différentes formes. Cela peut se faire sous la forme d'une mise en situation professionnelle ou d'un cas concret. Mais également sous la forme d'un questionnaire (Quiz ou question ouvertes). Elle peut être complétée ou remplacée par une production personnelle, un examen oral en présence d'un jury lorsque la formation suivie fait l'objet d'une attestation de compétences.

Votre formateur formalise les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre sur une attestation de fin de formation qu'il vous remet le dernier jour.

L'attestation de fin de formation vous appartient. Elle est à conserver car elle a pour objet de capitaliser les résultats des formations suivies tout au long de votre vie professionnelle notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

Le cas échéant, l'attestation de compétences vous est remise (ou à votre employeur) dans les 15 jours après la formation après son enregistrement par le service administratif de LégiSchool.

Evaluation de la satisfaction

En fin de formation, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation suivie. Celle-ci se déroule individuellement de façon dématérialisée.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels qui étaient à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

A la lecture de toutes les évaluations de satisfaction, votre formateur réalise un compte-rendu qu'il remet au responsable pédagogique de LégiSchool afin que l'ensemble soit analysé.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées.

LégiSchool dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.

Pour toute question relative à la qualité, nous vous invitons à contacter notre référent qualité, dont l'adresse vous est communiquée ci-après (voir « Vos contacts »).

Réclamations - Dysfonctionnements graves

En cas de dysfonctionnements grave (par exemple, en cas de perte de disponibilité de la plateforme d'e-learning pendant une durée de 15 jours, alors que vous n'aviez accès à celle-ci que pendant une durée de 3 mois), nous vous invitons à contacter le référent réclamation de LégiSchool, à l'adresse ci-après décrite (voir ci-après « Vos contacts »).

Public en situation de handicap

LégiSchool s'engage auprès du public en situation du handicap, et a élaboré, à cette fin, une Charte de l'accessibilité et du handicap. Toutes les vidéos accessibles dans le cadre des séquences d'e-learning de LégiSchool sont sous-titrées. En outre, il est possible d'obtenir des mesures d'accessibilité supplémentaires, pour le public en situation de handicap — par exemple, enregistrements audios des quizz et des examens blancs. Pour cela, nous vous invitons à contacter le référent accessibilité de LégiSchool, dont les coordonnées sont ci-après exposées (voir, ci-après « Vos contacts »).

Vie pendant votre formation

Accès à la salle de formation

Les formations peuvent avoir lieu au sein du siège de LégiSchool, ou dans des salles louées ou mises à disposition par les mairies ou sociétés spécialisées en location de salles de formation et de réunion.

Tous ont souscrit une assurance responsabilité civile en complément de celle souscrite par LégiSchool.

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre convocation à laquelle a été jointe le plan d'accès. Pour votre confort, vous êtes invité(e) à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre convocation, 15 minutes avant l'heure de début de la session.

Equipement des salles de formation

Les salles utilisées par LégiSchool sont équipées d'un paperboard, de matériel multimédia et d'un vidéo projecteur.

LégiSchool peut également disposer de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vos horaires de formation

Les horaires de la formation établis sont indiqués sur votre convocation ou convenus avec le formateur.

La formation est prévue sur une durée indiquée par la compétence visée entrecoupée de temps de pause et de déjeuner.

Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique. C'est le moment privilégié pour échanger vers l'extérieur en cas de besoin.

L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le formateur et les apprenants.

Comme il en aura été convenu en amont de votre formation, les repas et leur organisation ne sont pas à la charge de LégiSchool.

Vos contacts

LégiSchool

67, rue Saint Jacques, 75005, Paris

Tél : 01 43 26 58 10

E-mail : [contact\[a\]legischool.fr](mailto:contact@legischool.fr)

Site internet : www.legischool.com

Votre référent pédagogique

Le référent pédagogique de LégiSchool se tient à votre disposition pour vous conseiller sur les modalités pédagogiques de mise en œuvre de votre formation : choix du contenu de formation le plus adapté à votre niveau et à vos besoins, prérequis des formation (par exemple, conditions de diplôme ou de nationalité), choix du format et du volume horaire de la formation, choix des modalités techniques de formation (présentiel, distanciel, e-learning, hybride). En effet, la méthode LégiSchool vous offre une très grande flexibilité ! N'hésitez pas à nous demander des conseils !

Tél : 01 43 26 58 10

E-mail : [pedagogie\[a\]legischool.fr](mailto:pedagogie@legischool.fr)

Votre référent qualité

Le référent qualité est à votre écoute pour toute question relative à votre satisfaction ! C'est lui qui est destinataire des questionnaires de satisfaction vous concernant. Il est à votre écoute

Tél : 01 43 26 58 10

E-mail : [qualite\[a\]legischool.fr](mailto:qualite@legischool.fr)

Votre référent accessibilité et handicap

Le référent qualité est à votre écoute pour toute question relative à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à le contacter si vous êtes dans cette situation.

Tél : 01 43 26 58 10

E-mail : [accessibilite\[a\]legischool.fr](mailto:accessibilite@legischool.fr)

Votre référent réclamation

Le référent réclamation est à votre écoute pour toute réclamation, notamment en cas de dysfonctionnement grave d'une formation (par exemple : perte de disponibilité de l'accès à la plateforme d'e-learning de LégiSchool pendant 15 jours alors que vous n'aviez accès à votre formation que pendant une durée trois mois.

Tél : 01 43 26 58 10

E-mail : [reclamation\[a\]legischool.fr](mailto:reclamation@legischool.fr)